Résolution n° 81/2012

TITRE :	Respect des protocoles et cérémonies autochtones ayant trait à l'eau
OBJET :	Eau
PROPOSEUR(E) :	Lynn Acoose, Chef, Premières Nations Sakimay, Sask.
COPROPOSEUR(E) :	Regena Crowchild, mandataire, Première Nation de T'suu Tina, Alb.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) a été ratifiée par le Canada et l'article 25 stipule ce qui suit : « Les peuples autochtones ont le droit de conserver et de renforcer leurs liens spirituels particuliers avec les terres, territoires, eaux et zones maritimes côtières et autres ressources qu'ils possèdent ou occupent et utilisent traditionnellement, et d'assumer leurs responsabilités en la matière à l'égard des générations futures. »

B. Le 5 décembre 2012, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution n° 11 approuvant la Stratégie nationale des Premières Nations sur l'eau en tant que base de dialogue.

C. Pour que cette résolution soit efficace et rende hommage à nos ancêtres spirituels et aux esprits de l'eau, les prochaines étapes doivent être bien définies.

D. L'eau est la responsabilité des femmes autochtones.

E. Les discussions sur nos besoins en eau et la planification y étant liée doivent être conformes à nos lois autochtones.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Enjoignent l'Assemblée des Premières Nations (APN) de se conformer aux protocoles appropriés et de veiller à ce des cérémonies soient prévues pour rendre hommage aux esprits de l'eau. Ces

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6e jour de décembre 2012 à Gatineau, QC

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

cérémonies devront se dérouler dès l'Assemblée du printemps de l'APN pour faire en sorte que notre travail soit fait de façon adéquate et respectueuse.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6e jour de décembre 2012 à Gatineau, QC

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL